

## Fiche de données de sécurité

### VisiJet<sup>®</sup> FTX Gray

Date de révision : 6 mars 2020

#### 1. IDENTIFICATION DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

##### 1.1 Identification du mélange : VisiJet<sup>®</sup> FTX Gray

1.2 Utilisation de la préparation : À utiliser avec le système ProJet<sup>®</sup> 1200.

##### 1.3 Identification de la société/de l'entreprise :

3D Systems, Inc.  
333 Three D Systems Circle  
Rock Hill, South Carolina U.S.A.  
Téléphone : +1 803.326.3900 ou  
Numéro d'appel gratuit :  
800.793.3669  
Courriel : moreinfo@3dsystems.com  
Urgences chimiques :  
800.424.9300 – Chemtrec

3D Systems Europe Ltd.  
200 Maylands Avenue  
Hemel Hempstead  
Herts, HP2 7TG United Kingdom  
Téléphone : +44 144-2282600  
Courriel : moreinfo@3dsystems.com  
Urgences chimiques :  
+ 1 703.527.3887 - Chemtrec

3D Systems Asia-Pacific  
30-32 Ceylon St  
Nunawading VIC 3131  
Australie  
+61 3 9819 4422  
Courriel : moreinfo@3dsystems.com  
Urgences chimiques :  
+61 29037.2994 – Chemtrec  
(Australie)

#### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

##### 2.1 Classification

GHS : Réglementations CE No. 1272/2008, 29 CFR 1910 :

##### Dangers physiques :

Aucun

##### Danger pour la santé :

Toxicité aiguë (par voie orale)	Catégorie 4	H302
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2	H315
Lésions oculaires graves / irritation	Catégorie 1	H318
Sensibilisation de la peau	Catégorie 1	H317
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2	H361

##### Dangers pour l'environnement :

Toxicité aquatique chronique	Catégorie 2	H411
------------------------------	-------------	------

##### 2.2 Éléments d'étiquetage

Règlementation CE n° 1272/2008 :

Pictogrammes et mots-indicateurs de danger :



GHS07



GHS09



GHS05



GHS08

Mot-indicateur : Danger

**Composants dangereux devant figurer sur les étiquettes :** Diacrylate de triéthylène glycol, diacrylate de tricyclodécane diméthanol et ester acrylique, oxyde de phosphine diphenyle (2,4,6-triméthylbenzoyl)

##### Déclaration des dangers :

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 : Cause des lésions oculaires graves

H361 : Suspecté de diminuer la fertilité ou de provoquer des lésions au fœtus.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques et les effets durent longtemps.

## Fiche de données de sécurité

### VisiJet® FTX Gray

Date de révision : 6 mars 2020

#### Déclaration des précautions à prendre :

##### Prévention :

- P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.  
P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P280 : Porter des gants de protection/vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P264 : Laver soigneusement la peau contaminée après la manipulation.  
P270 : Ne pas manger, boire ou fumer quand on utilise ce produit.  
P261 : Éviter d'inhaler les poussières/émanations/gaz/vapeurs/brouillards de ce produit.  
P272 : Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas quitter le lieu de travail.  
P273 : Éviter de libérer dans l'environnement.

##### Réaction :

- P301 + P312 : SI AVALÉ : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Se laver avec beaucoup d'eau et de savon.  
P333 + P313 : En cas d'irritation de la peau ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.  
P321 : Traitement spécifique : laver la peau contaminée à l'eau et au savon. Rincer les yeux avec de l'eau propre pendant environ 15 minutes.  
P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P305 + P351 + P338 : SI DANS LES YEUX : Rincer à l'eau pendant plusieurs minutes avec précaution. Le cas échéant et si cela est facile, enlever les verres de contact et continuer le rinçage.  
P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P308 + P313 : En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin. P391 : Ramasser le produit renversé.

##### Entreposage :

- P405 : Garder sous clef.  
P410 + P403 : Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

##### Mise au rebut :

- P501 -Mettre au rebut le contenu/récipient en conformité avec les réglementations locales et régionales.

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

#### 3.1 Description chimique :

Description : Mélange organique

#### 3.2 Composants dangereux :

Nom chimique	Numéro CAS	Numéro CE	%	Classification Règlementation CE 1272/2008
Diacrylate de triéthylèneglycol	1680-21-3	216-853-9	40- 60	Corrosion / irritation de la peau cat 2 - H315 Très toxique (par voie orale) cat. 4 - H302 Très toxique (par voie dermique) cat 4 - H312 Sensibilisation de la peau cat. 1 - H317 Lésions oculaires / irritation oculaire cat. 1 - H318 Aquatique chronique cat. 2 - H411
Diacrylate de diméthanol tricyclodecane	42594-17-2	255-901-3	20- 30	Sensibilisation de la peau cat. 1 - H317 Aquatique chronique cat. 2 - H411
Ester acrylique	Exclusif	Exclusif	5-15	Corrosion / irritation de la peau cat 2 - H315 Sensibilisation de la peau cat. 1 - H317 Lésions oculaires / irritation oculaire cat. 1 - H318 Aquatique chronique cat. 3 - H412
Oxyde de phosphine diphényle (2,4,6-triméthyle benzoïque)	75980-60-8	278-355-8	1- 5	Toxique cat 2 - H361 Sensibilisation de la peau cat. 1 - H317 Aquatique chronique cat. 2 - H411

## Fiche de données de sécurité

### VisiJet® FTX Gray

Date de révision : 6 mars 2020

---

#### 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

**4.1 Informations générales** : Contrôler que des installations de lavage des yeux et des douches de sécurité ont été installées à proximité de la place de travail.

**4.2 En cas d'inhalation** : Peut irriter les voies respiratoires. Transporter le sujet à l'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires ou de difficultés à respirer, consulter immédiatement un médecin.

**4.3 En cas de contact avec la peau** : Peut provoquer des irritations ou une sensibilisation de la peau, y compris des rougeurs et/ou des enflures. Se laver immédiatement avec beaucoup d'eau savonneuse. Enlever les vêtements et les souliers contaminés. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent. Laver les vêtements avant de les remettre.

**4.4 En cas de contact avec les yeux** : Irritant pour les yeux. Provoque des rougeurs, des enflures et des douleurs. Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

**4.5 En cas d'ingestion** : Irrite la bouche, la gorge et l'estomac. En cas d'ingestion, boire beaucoup d'eau et consulter immédiatement un médecin. Ne pas provoquer le vomissement.

**4.6 Protection du secouriste** : Porter un équipement de protection adéquat (voir section 8). Transporter la personne exposée à l'air frais. Enlever les vêtements et les souliers contaminés.

---

#### 5. LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**5.1 Produits d'extinction adéquats** : Eau atomisée, poudre chimique, gaz carbonique ou mousse chimique appropriée.

**5.2 Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité** : Jet d'eau à grand débit.

**5.3 Dangers d'exposition particuliers à la substance ou préparation, aux produits de combustion, aux gaz produits** : La décomposition du produit sous l'effet d'une température élevée peut libérer par exemple du CO<sub>2</sub>, du CO, du NO<sub>x</sub> et de la fumée.

**5.4 Équipement de protection spécial pour les pompiers** : Porter des vêtements de protection complète, y compris un casque, un appareil respiratoire autonome à pression positive ou un appareil respiratoire autonome par pression et un masque facial.

**5.5 Informations supplémentaires** : Enlever le récipient de l'endroit si cela est possible sans danger. Refroidir les récipients en les aspergeant d'eau. Éviter d'inhaler le produit ou les sous-produits de combustion.

---

#### 6. MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

**6.1 Précautions personnelles** : Éloigner toute personne dont la présence n'est pas indispensable. Porter des équipements et des vêtements de protection adéquats. Consulter immédiatement un expert.

**6.2 Précautions face à l'environnement** : Arrêter l'écoulement du produit, si cela n'est pas dangereux. Ventiler la zone contaminée. Éliminer les sources d'allumage. Informer les autorités locales en cas de contamination de l'environnement aquatique.

**6.3 Méthodes de nettoyage** : Porter des équipements et des vêtements de protection adéquats. Absorber les déversements accidentels en utilisant des matériaux absorbants adéquats. Placer tous les déchets dans un récipient de mise au rebut approprié. Le matériau et son récipient doivent être mis au rebut comme les déchets dangereux. Éloigner des sources d'allumage.

## Fiche de données de sécurité

### VisiJet® FTX Gray

Date de révision : 6 mars 2020

---

#### 7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

**7.1 Manipulation** : Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection adéquat. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou les brouillards. Éviter les sources d'inflammation. Ne pas laisser entrer dans les canalisations et les cours d'eau.

**7.2 Entreposage** : Entreposer dans le récipient étanche d'origine à la température ambiante. Conserver ce produit à l'intérieur dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Entreposer à l'abri du soleil et des sources d'UV. Température d'entreposage : inférieure à 35°C. Classe de stockage 10, liquides nocifs pour l'environnement.

---

#### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

##### 8.1 Valeurs limites d'exposition :

Informations générales relatives au produit : Aucune limite d'exposition (PEL/limite d'exposition moyenne pondérée en fonction du temps) n'a été établie pour ce produit.

##### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Moyens techniques permettant d'éviter une exposition** : Utiliser une ventilation locale avec conduit d'échappement.

**Moyens permettant d'éviter l'exposition** : Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Laver les mains après la manipulation et avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et à la fin de la journée.

##### Équipement de protection personnelle :

**Protection des voies respiratoires** : Si la ventilation ne parvient pas à garder la concentration de vapeurs au-dessous de la limite établie, un dispositif de protection contre les vapeurs organiques homologué doit être utilisé (par exemple 3M 6000 doté d'une cartouche pour vapeurs organiques A2 ou un masque facial partiel 3M 4251).

**Protection des mains** : Utiliser des gants nitrile imperméables.

**Protection des yeux** : Porter des lunettes de sécurité ou de protection des produits chimiques.

**Protection du corps** : Porter un tablier et des chaussures fermées.

---

#### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

##### 9.1 Apparence :

**État physique** : Liquide

**Couleur** : Gris

**Odeur** : Légère

##### 9.2 Importantes informations de santé, de sécurité et de protection de l'environnement

<b>pH (20 °C) :</b>	S.O.
<b>Température/plage de température de fusion (°C) :</b>	S.O.
<b>Température/plage de température d'ébullition (°C) :</b>	S.O.
<b>Point d'éclair (°C) :</b>	181°C
<b>Température d'allumage (°C) :</b>	S.O.
<b>Pression de vapeur (°C) :</b>	S.O.
<b>Densité (g/cm<sup>3</sup>) :</b>	1,1
<b>Densité apparente (kg/m<sup>3</sup>) :</b>	S.O.
<b>Solubilité dans l'eau (à 20 °C, en g/l) :</b>	Insoluble
<b>Coefficient de partition :</b>	S.O.
<b>n-octanol/eau (log Po/w) :</b>	S.O.
<b>Viscosité dynamique (mPa s) :</b>	S.O.
<b>Danger d'explosion de la poussière :</b>	S.O.
<b>Limites d'explosion :</b>	S.O.

## Fiche de données de sécurité

### VisiJet® FTX Gray

Date de révision : 6 mars 2020

---

#### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**10.1 Conditions à éviter :** Éviter l'exposition à la chaleur et à la lumière. Prendre les mesures nécessaires pour éviter les décharges électriques statiques.

**10.2 Substances à éviter :** Agents oxydants, acides forts et bases fortes.

**10.3 Produits de décomposition dangereux :** Du gaz carbonique, du monoxyde de carbone et d'autres vapeurs toxiques peuvent être libérés à haute température ou pendant la combustion.

---

#### 11. INFORMATIONS DE TOXICOLOGIE

**11.1 Cinétique de toxicité, métabolisme et distribution :** S.O.

**11.2 Effets aigus (tests de toxicité) - la formulation n'a pas été testée**

**Toxicité aiguë des composants :**

Irrite la peau et les yeux.

Provoque une sensibilisation.

Corrode la peau

**11.3 Expériences pratiques :** Après la sensibilisation, même des concentrations très faibles peuvent causer une réaction allergique grave.

**11.4 Remarques générales :** Cancérogénicité : Aucun composant de ce produit n'est listé par ACGIH, IARC, OSHA, NIOSH ou NTP.

---

#### 12. INFORMATIONS CONCERNANT L'EFFET DU PRODUIT SUR L'ENVIRONNEMENT

**12.1 Écotoxicité :** La toxicité aquatique du produit est inconnue ; toutefois, vu les composants qu'il contient, il risque d'être nocif pour les organismes aquatiques ou risque de provoquer des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique. Éviter la contamination du sol, des égouts et des eaux de surface.

**12.2 Mobilité :** Aucune information n'est disponible sur ce produit.

**12.3 Persistance et dégradation :** Aucune information n'est disponible sur ce produit.

**12.4 Résultats de l'évaluation PBT :** Aucune information n'est disponible sur ce produit.

**12.5 Autres effets néfastes :** Aucune information n'est disponible sur ce produit.

---

#### 13. REMARQUES RELATIVES À LA MISE AU REBUT

**13.1 Mise au rebut appropriée / produit :** Ne pas contaminer les égouts, le sol ou les eaux de surface avec ce matériau ou son récipient. Essayer d'utiliser tout le produit. Mettre ce récipient et son contenu au rebut en conformité avec les réglementations fédérales, d'état et locales. Ne pas réutiliser ou remplir.

**13.2 Codes /désignations de mise au rebut EWC / AVV :** 070208

**13.3 Conditionnement approprié :** S.O.

**13.4 Informations supplémentaires :** 3D Systems recommande de consulter un établissement de mise au rebut approuvé pour être en conformité avec les règlements en vigueur.

## Fiche de données de sécurité

### VisiJet® FTX Gray

Date de révision : 6 mars 2020

---

#### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

##### 14.1 Transport routier (ADR/RID/GGVSE) :

Désignation officielle pour le transport : Substance dangereuse pour l'environnement, NSA liquide (polymères acryliques - autres)

Numéro d'identification UN : 3082

Classe : 9

Code de classification : M6

Groupe de conditionnement : III

Étiquette de danger : 9

Phrases décrivant le danger : 90

Code de restriction concernant les tunnels : 3 ( E )

Polluant marin : oui

Contient : Acrylates

##### 14.2 Transport maritime (code IMDG/GGVSee) :

Désignation officielle pour le transport : Substance dangereuse pour l'environnement, NSA liquide (polymères acryliques - autres)

Numéro d'identification UN : 3082

Classe : 9

Groupe de conditionnement : III

Étiquette de danger : 9

Polluant marin : oui

Contient : Acrylates

##### 14.3 Transport aérien (ICAO-IATA/DGR) :

Désignation officielle pour le transport : Substance dangereuse pour l'environnement, NSA liquide (polymères acryliques - autres)

Numéro d'identification UN : 3082

Classe : 9

Groupe de conditionnement : III

Étiquette de danger : 9

Contient : Acrylates

##### 14.4 Département de transport des États-Unis (DOT):

Désignation officielle pour le transport : Substance dangereuse pour l'environnement, NSA liquide (polymères acryliques - autres)

Numéro d'identification UN : 3082

Classe : 9

Groupe de conditionnement : III

Étiquette de danger : 9

Contient : Acrylates

---

#### 15. RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

##### 15.1 Règlements de l'Union européenne

EINEC / ELINCS / NLP et Suisse : Enregistré ou exempté de l'enregistrement.

REACH annexe XVII : Pas listé.

##### 15.2 Règlements nationaux de l'Union européenne

Wassergefährdungsklasse (classe de pollution de l'eau, Allemagne) : WGK 2 : Pollue l'eau.

## Fiche de données de sécurité

### VisiJet® FTX Gray

Date de révision : 6 mars 2020

#### 15.3 RÉGLEMENTATIONS FÉDÉRALES AMÉRICAINES

TSCA : Tous les composants répertoriés ou exemptés de la liste

Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) - 5 (a) (2) Liste des règles des nouvelles utilisations importantes des produits chimiques : Aucun

Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA), Section 12 (b) Notification des exportations (40 CFR 707, sous-partie D) : Aucun

Liste SARA 302 EHS (40 CFR 355 annexe A) : Pas listé.

SARA 313 (40 CFR 372.65) : Pas listé.

CERCLA (40 CFR 302.4) : Pas listé.

Liste SARA 302 EHS (40 CFR 355 annexe A) : Pas listé.

SARA 313 (40 CFR 372.65) : Pas listé.

CERCLA (40 CFR 302.4) : Pas listé.

#### 15.4 Réglementations internationales

Tous les composants de ce produit sont enregistrés ou exemptés d'enregistrement conformément aux réglementations chimiques au Japon et aux États-Unis.

#### 15.5 Réglementations japonaises

Chemical Risk Information platform (CHRIP)	Listé
Loi industrielle sur la santé et la sécurité	Pas applicable
Substances dangereuses	Pas applicable
Réglementation des poisons contenant des solvants organiques	Pas applicable
Ordonnance sur la prévention des risques dus à des substances chimiques spécifiées	Pas applicable
Réglementation de prévention de l'empoisonnement par le plomb	Pas applicable
Loi de contrôle des poisons et substances délétères	Pas applicable
Loi PTR et sur la gestion de la promotion des produits chimiques (loi PRTR)	Composants pas listés
Acte sur la lutte contre les incendies	Catégorie 4, Classe 3, huile
Loi sur les explosions	Pas applicable
Loi sur la sécurité des gaz sous haute pression	Pas applicable
Ordonnance de contrôle des exportations	Pas applicable
Loi sur la mise au rebut et le nettoyage publics	Applicable. Avant la mise au rebut, consulter un établissement de mise au rebut approuvé pour se mettre au courant des règlements en vigueur.

#### 16. AUTRES INFORMATIONS

##### 16.1 Phrases de risque pertinentes (numéro et texte intégral) citées en référence aux sections 2 et 3 (selon (CE) 1272/2008) :

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 : Cause des lésions oculaires graves

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H312 : Dangereux en cas de contact avec la peau.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques et les effets durent longtemps.

H361 : Suspecté de diminuer la fertilité ou de provoquer des lésions au fœtus.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

##### 16.2 Informations supplémentaires :

Date de parution de la FS : .....lundi 17 novembre 2014

Numéro de révision de la FS : .....-01-A

Date de révision de la FS : .....8 mars 2020

Raison de la révision : .....Mise à jour de l'en-tête des sections 1, 2, 3, 11, 14, 15 et 16.

## Fiche de données de sécurité

### VisiJet® FTX Gray

Date de révision : 6 mars 2020

---

[www.3dsystems.com](http://www.3dsystems.com)

800.793.3669 (appel gratuit aux États-Unis : T.U.-07 h 00 ; Amérique du Nord : du lundi au vendredi de 6 h à 18 h)

+1 803-326-3900 (en dehors des États-Unis : T.U.-07 h 00 ; Amérique du Nord : du lundi au vendredi de 6 h à 18 h)

+44 144-2282600 (Europe : T.U.+1 h ; du lundi au vendredi de 8 h à 17 h Zone horaire de l'Europe centrale)

**REJET DE RESPONSABILITÉ** : Ce qui suit remplace toutes les clauses figurant dans les formulaires, lettres et accords, provenant de, créés par, conclus avec 3D Systems Corporation. 3D Systems Inc. ne fournit aucune garantie directe ou indirecte pour ce produit, y compris des garanties de qualité marchande ou d'adaptation à un usage particulier. Aucune déclaration ou recommandation figurant dans la documentation du produit ne doit être interprétée comme étant une incitation à enfreindre les brevets actuels ou futurs. 3D Systems Inc. ne pourra en aucun cas être tenu responsable des dommages accessoires particuliers ou autres résultant d'une négligence présumée, violation de la garantie, responsabilité stricte ou autre théorie quelle qu'elle soit, à la suite de l'utilisation ou de la manipulation de ce produit. La seule responsabilité de 3D Systems Inc., dans le cadre d'une demande d'indemnité quelconque en rapport avec la fabrication, l'utilisation ou la vente de ses produits, est limitée au prix d'achat payé par l'acheteur.

Le contenu de cette fiche signalétique peut être modifié sans préavis. 3D Systems, Inc. vous invite à contrôler périodiquement [www.3dsystems.com](http://www.3dsystems.com) pour vous assurer que vous avez la plus récente fiche signalétique.

©Copyright 2014 - 2020 par 3D Systems, Inc. Tous droits réservés. 3D Systems, le logo 3D, ProJet et VisiJet sont des marques déposées de 3D Systems, Inc.